

Devoirs du BRAS à l'égard du travailleur bénévole

On entend par devoirs, ce à quoi s'engage le BRAS envers le travailleur bénévole.

- Donner aux travailleurs bénévoles une formation de base adéquate.
- Traiter ses travailleurs bénévoles comme des membres à part entière de l'organisme, et les considérer comme des collègues et non comme une aide gratuite.
- Assigner à ses travailleurs bénévoles des tâches adéquates, selon leur formation, leur connaissance, leur expérience de vie et leur préférence.
- Fournir à ses travailleurs bénévoles une description de tâches précises.
- Établir, pour ses travailleurs bénévoles, un horaire de travail le plus précis possible, et leur préciser de même à qui ils doivent se rapporter.
- Inviter les travailleurs bénévoles aux diverses formations offertes par le BRAS.
- Offrir à ses travailleurs bénévoles le soutien dont ils pourraient avoir besoin, du ressourcement et de l'encadrement.
- Être à l'écoute des travailleurs bénévoles.
- Offrir une mobilité à l'intérieur des différents projets de l'organisme, afin de motiver davantage les travailleurs bénévoles et de leur permettre d'acquérir de nouvelles connaissances à travers l'expérience.
- Apprécier le travail des travailleurs bénévoles par le suivi et la reconnaissance. Ce sont des êtres humains qui ont besoin de savoir qu'on les apprécie dans l'organisme.
- Offrir le support de personnes compétentes et prêtes à investir de leur temps afin de conseiller et guider les travailleurs bénévoles dans leur travail.
- Permettre à ses travailleurs bénévoles de participer dans la planification de nouveaux projets, les encourager même à faire des suggestions et respecter leur opinion.
- Manifester de façon tangible l'appréciation des travailleurs bénévoles.
- Offrir un code d'éthique clair et des politiques et procédures spécifiques.